

Relations Presse :

Florence Lièvre

Tél. : 01 47 54 50 71

Relations Investisseurs :

Vincent Biraud

Tél. : 01 47 54 50 87

Capgemini communique son intention de faire appel d'une sentence arbitrale rendue aux Pays-Bas

Paris, 9 octobre 2017 – Capgemini entend faire appel de la sentence arbitrale rendue le 6 octobre 2017 par le *Netherlands Arbitration Institute*, tribunal arbitral aux Pays-Bas, dans le cadre du différend opposant sa filiale locale à *Sociale Verzekeringsbank (ou SVB)*, organisation mettant en œuvre les régimes de protection sociale aux Pays-Bas.

Suite à la résiliation par SVB d'un contrat signé en 2009, le tribunal arbitral a fixé à 22,8 millions d'euros la somme devant être versée par Capgemini à SVB, Capgemini devant pour sa part recevoir de SVB 1,5 million d'euros.

Capgemini entend faire appel de cette décision. En raison des dispositions du règlement arbitral relatives à la confidentialité, ni Capgemini ni SVB ne sont autorisés à commenter le contenu de la procédure.

À propos de Capgemini

Avec plus de 190 000 collaborateurs, Capgemini est présent dans plus de 40 pays et célèbre son cinquantième anniversaire en 2017. Le Groupe est l'un des leaders mondiaux du conseil et des services informatiques et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 12,5 milliards d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en œuvre les solutions business, technologiques et digitales qui correspondent à leurs besoins et leur apportent innovation et compétitivité. Profondément multiculturel, Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la « [Collaborative Business Experience™](#) ».

Plus d'informations sur : www.capgemini.com

Rightshore® est une marque du groupe Capgemini